



**BNP PARIBAS
CARDIF**

L'assureur
d'un monde
qui change

NOUVELLE OPTION LORS DE L'ACHAT D'UNE HABITATION OU D'UN TERRAIN A BATIR GARANTIE ACHAT IMMOBILIER



NOUS NOUS PORTONS GARANTS POUR VOUS

C'EST POURQUOI L'OPTION GARANTIE ACHAT IMMOBILIER EST INTERESSANTE POUR VOUS EN TANT QU'ACHETEUR



QU'EST-CE QU'UNE GARANTIE ACHAT IMMOBILIER ?

L'achat d'une habitation ou d'un terrain à bâtir implique souvent le dépôt d'une garantie. Vous ne pouvez ou ne voulez pas payer vous-même cette garantie ? Dans ce cas, il est intéressant d'opter pour une Garantie achat immobilier. Ainsi, vous n'aurez pas à transférer d'argent sur le compte tiers du notaire. BNP Paribas Cardif se porte garant pour vous par le biais de la Garantie achat immobilier.

QUEL EST HABITUELLEMENT LE MONTANT DE LA GARANTIE ?

Dans la plupart des cas, le vendeur réclame 10 % du prix d'achat de l'habitation ou du terrain à bâtir au titre de garantie. Si vous décidez d'annuler la vente après la période prévue dans les conditions suspensives, le vendeur peut exiger le montant de la garantie. Souvent, il essaie d'abord de voir si la vente peut encore avoir lieu.



**BNP PARIBAS
CARDIF**

L'assureur d'un monde qui change

2 SITUATIONS DANS LESQUELLES UNE GARANTIE ACHAT IMMOBILIER PEUT S'AVÉRER UTILE

1. **Manon** (26 ans) est célibataire et travaille comme digital marketer

Situation de Manon

Manon veut acheter un appartement dans son village. La garantie est de 20 000 euros, mais elle n'a que 7 500 euros sur son compte d'épargne.

2. **Jean** (37 ans) est marié. Il a deux enfants et travaille dans le secteur horeca

Situation de Jean

Jean a jeté son dévolu sur une maison deux façades en périphérie de la ville. Il peut en principe payer la garantie de 23 500 €, mais il doit d'abord vendre son logement actuel.

NOTRE SOLUTION

Nous nous chargeons de la garantie de Manon et Jean. Nous le faisons par le biais de la Garantie achat immobilier. Ils n'ont donc pas besoin de puiser dans leurs fonds propres pour payer le montant de la garantie.

EN QUOI CONSISTE LA GARANTIE ACHAT IMMOBILIER ?

La Garantie achat immobilier correspond au montant de la garantie convenu entre l'acheteur et le vendeur. En d'autres termes, nous ne déposons pas d'argent sur le compte du notaire. Comme nous nous portons garants, la Garantie achat immobilier a la même valeur que le versement d'une somme d'argent sur un compte tiers.

Important ! Vous annulez la vente APRÈS la période prévue dans les conditions suspensives ? Et le vendeur vous réclame le montant de la garantie ? Dans ce cas, nous versons ce montant au notaire. Vous devez ensuite nous rembourser cette somme dans les 30 jours.

L'achat se réalise ? Dans ce cas, la Garantie achat immobilier expire à la signature de l'acte. Vous ne devez alors payer que le coût de la garantie.



**BNP PARIBAS
CARDIF**

L'assureur d'un monde qui change

EN QUOI CONSISTENT LES CONDITIONS SUSPENSIVES ?

Dans le compromis, vous pouvez prévoir certaines conditions suspensives. Par exemple, que l'achat n'aura pas lieu si vous n'obtenez pas de crédit hypothécaire. Pour que les choses soient claires, la Garantie achat immobilier concerne la période postérieure à celle couverte par les conditions suspensives. Durant cette période, vous ne pouvez annuler la vente que si vous payez le montant de la garantie au vendeur.

COMBIEN DOIS-JE PAYER POUR LA GARANTIE ACHAT IMMOBILIER ?

Vous payez en une fois 1 % du montant de la garantie, avec un minimum de 200 € et un maximum de 500 €. Dans le cas de Manon, le coût de la Garantie achat immobilier s'élève à 200 €, Jean payant, lui, 235 €. Ce paiement est effectué chez le notaire lors de la passation de l'acte.



vous payez 1 %
du montant de la garantie



un minimum de 200 € et
un maximum de 500 €



Paiement chez le notaire
lors de la passation de l'acte



Jean (37) est marié et travaille dans le secteur horeca.

JE SOUHAITE PRENDRE L'OPTION GARANTIE ACHAT IMMOBILIER, COMMENT PROCEDER ?

Vous avez une habitation ou un terrain à bâtir en vue ? Et vous préférez ne pas engager de fonds propres pour la garantie ? Dans ce cas, il est intéressant de souscrire l'option Garantie achat immobilier. Votre **courtier** se fera un plaisir de vous aider à cet égard. Il/elle fournit également un texte complémentaire pour le compromis mentionnant que vous et le vendeur avez opté pour la Garantie achat immobilier.

VOICI LES PRINCIPALES CONDITIONS DE LA GARANTIE ACHAT IMMOBILIER

- ✓ La Garantie achat immobilier ne s'applique qu'aux habitations ou aux terrains à bâtir situés en Belgique.
- ✓ La durée de la Garantie immobilier est d'un an maximum et le montant de la garantie ne peut excéder 75 000 €.

Vous ne pouvez faire appel à la Garantie achat immobilier que si un compromis a été signé et que le courtier a procédé à une évaluation financière.

En savoir plus ? Adressez-vous à votre courtier

Manon (26) est célibataire et travaille comme digital marketer



**BNP PARIBAS
CARDIF**

L'assureur d'un monde qui change